

## Addenda

M. le Président, Messieurs les Commissaires,

Compte tenu que vous avez demandé à un participant de donner son point de vue sur la politique de compensation et que mon seul leitmotiv dans mon implication au sujet du dossier Rabaska était de faire en mon âme et conscience ce que je croyais qui devait être fait, j'ai donc été interpellée par votre suggestion.

Comme vous savez déjà je considère que ce projet n'a rien d'un projet de développement durable et qu'il ne devrait pas voir le jour. Toutefois, je ne suis pas devin et je ne sais rien de son avenir. Alors je vous donne tout bonnement mon point de vue.

Défrayer les frais de déménagement et accorder la valeur marchande des propriétés ne m'apparaît pas du tout ce qu'il y a de mieux..... La valeur marchande ne me permettra en aucun temps de retrouver les mêmes caractéristiques de ma propriété avec larges horizons et vue sur le fleuve. Depuis ma naissance, le fleuve n'a jamais été bien loin, dont Notre-Dame-du-Portage à 200 pieds face au fleuve, Kamouraska à 300 pieds face au fleuve. Quand, en 1985 je suis venue dans la région pour l'évolution de ma profession, j'ai pu trouver à prix abordable ce milieu où à coups de petites économies je m'y suis appropriée ce que j'appellerais ma petite niche écologique, grands espaces, potager biologique, avec cette vue qui fascine toujours; milieu où je veux vivre pour le reste de ma vie et que je souhaite léguer à ma fille. Quel gâchis ce serait. Je ne me suis pas en mesure de me projeter entre quatre résidences sans aucun horizon, je me sens dépérir. Et réhypothéquer relève de l'irraisonnable, le moment est plutôt venu de planifier les budgets futurs en fonction de possibles soins de santé et pourtant la santé ne passe-t-elle pas avant tout par le sentiment de bien-être dans son milieu. Oui, quel gâchis!

Il n'y a pas de cause commune à partager dans ce projet. Rien de la situation québécoise demande à ce qu'on ajoute de l'énergie fossile, la catastrophe énergétiques n'est pas en la demeure. Je n'ajouterai pas davantage, vous avez mon mémoire. Par ailleurs, les motivations et façons de faire de la Ville de Lévis me donnent des hauts le cœur. Le chômage est à son plus bas niveau dans la région, n'allons pas croire que ceci se fait pour les travailleurs de la région, prétextes...

Le Gouvernement québécois a donné la valeur du propriétaire aux résidents longeant la route 175, nous partageons cette facture pour une cause qui a dû être jugée commune, alors j'endosse. Mais, comment trois multinationales qui projettent ce plan pour leur propres intérêts pécuniaires peuvent-elles penser offrir le coût du déménagement et la valeur marchande? Ceci n'est pas seulement disgracieux, c'est inconvenant, blessant et irrecevable.

Si jamais ce projet venait à voir le jour, je considère que les citoyens qui partiront ont droit à un milieu qui leur donne des conditions de qualité de vie qu'ils jugent semblables à ce qu'ils ont acquis à coups de petites économies. Et les résidents qui demeureront autour en subissant des inconvénients ont droit à une compensation pour ces inconvénients. De plus, les conditions doivent être établies en fonction de réduire à son maximum les sujets à conflits et les espaces à abus de pouvoir de l'entreprise pendant ces transactions.

Je vous remercie de l'intelligence, du sérieux et de l'impartialité de votre contribution,

Pierrette Bélanger